

Assises Nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Contribution de l'Université Jean Moulin Lyon 3
27 septembre 2012



Lors de cette session locale des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, les personnels et étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3 ont pris comme objets de réflexion les trois thèmes proposés.

Thème 1 : agir pour la réussite de tous les étudiants

• Articulation entre secondaire et supérieur : pour une meilleure intégration des étudiants sortant du lycée

À partir du constat que l'université ne parvient pas à bien faire réussir les étudiants issus des baccalauréats professionnels et des baccalauréats technologiques, la priorité devrait être donnée à la mise en place d'un dispositif rénové d'orientation active dont on avait pu faire l'expérience par le passé. En accord par ailleurs avec les préconisations du comité de suivi LRU, ces dispositifs, dont la finalité est davantage l'orientation que la sélection, doivent impérativement être mis en place, en palliant l'absence de sélection, pour éviter des déconvenues et des pertes de temps aux étudiants que l'on oriente dans des cursus inadaptés à leur profil, et pour économiser de l'argent à la communauté, car un élève mal orienté a un coût très élevé.

Une fois les étudiants orientés, il faut institutionnaliser des dispositifs permettant d'assurer un repérage des étudiants les plus fragiles et la mise en place d'un suivi spécifique, notamment par le biais des étudiants avancés. Il faut un contact plus étroit avec les étudiants, sans pour autant prolonger le « maternage » des lycées. Cette institutionnalisation aurait l'avantage de lever les blocages des étudiants qui, pour la plupart, ne veulent pas se définir comme en difficulté ; il faut pouvoir aller à leur rencontre sans attendre qu'ils se rapprochent de l'équipe pédagogique, car d'expérience ils ne le font pas.

Ce repérage et ce suivi supposent de muscler le stage de prérentrée et de l'institutionnaliser dans tous les parcours : initiation aux méthodes universitaires, méthodologie disciplinaire... et pas seulement une approche des outils informatiques.

Enfin, bien articuler le secondaire et le supérieur suppose de multiplier les passerelles en préparant mieux l'orientation à l'université dès les années de lycée (modules universitaires au lycée par exemple).

• Spécificité des universités dans le paysage des formations post-bac

Comment réduire la situation de concurrence existant entre les universités et les filières sélectives ? Qu'est-ce que l'université peut offrir de différent ? Telles sont les questions cruciales qui se posent à l'université si elle veut revaloriser l'image des premières années d'études universitaires.

La spécificité de l'université repose sur la recherche. Il faut faire porter l'effort sur une démarche de sensibilisation à la recherche dès la licence, par exemple en associant les étudiants à des journées

d'études, en organisant dès la première année des rencontres avec les centres de recherche et en montrant sur des cas concrets l'apport de la recherche aux savoirs disciplinaires. Cet apprentissage pourrait aussi passer par une initiation aux outils numériques spécifiques de la recherche, sachant que bien souvent les étudiants ont une bonne connaissance des outils numériques communs ; cette proposition de spécialisation pourrait être faite au niveau national. Cela supposerait dans chaque département le recrutement d'enseignants-chercheurs bivalents (discipline académique + utilisation des outils numériques de recherche) et une reconnaissance de cet aspect dans la carrière des enseignants-chercheurs.

Les études universitaires souffrent souvent d'un défaut d'encadrement. Comme on ne parviendra pas à un niveau d'encadrement égal à celui de certaines filières post-bac, il faut transformer ce handicap en atout et développer l'esprit d'autonomie des étudiants en en faisant la marque de fabrique de l'université. Cette recherche du développement de l'autonomie nécessite peut-être de repenser l'organisation des cours et de leur évaluation. C'est sans doute une des conditions de la revalorisation de certains diplômes universitaires auprès des recruteurs. Le sujet mériterait une réflexion nationale et une plus large autonomie dans l'organisation des diplômes, de licence en particulier.

• Diversifier les parcours

Pour pouvoir accomplir ses missions, l'université doit pouvoir diversifier ses parcours, pour les étudiants fragiles comme pour les étudiants plus solides. Il faut qu'elle puisse créer des parcours renforcés, sans que les renforcements de cours donnent nécessairement lieu à des validations académiques. Une simple mention sur le supplément de diplôme suffirait. Elle doit multiplier encore davantage les parcours tout au long de la licence. Ces parcours diversifiés auraient aussi pour fonction de pallier les lacunes de l'enseignement secondaire et de permettre une meilleure intégration des étudiants dans le système universitaire.

Parallèlement, et sans que ce se soit nécessairement contradictoire, il faudrait sans doute aussi réfléchir à une simplification du dispositif de l'enseignement supérieur, illisible à l'étranger : simplification des cursus internes des universités, mais aussi simplification du système dans son ensemble où coexistent actuellement des écoles qui sont sélectives avec des universités qui ne le sont pas.

• Prise en compte d'autres éléments que ceux de la réussite académique

Qu'est-ce que réussir à l'université ? Est-ce que l'université peut promouvoir d'autres modèles de réussite que ceux qui y ont cours depuis des décennies ? Comment par exemple valoriser l'épanouissement personnel dans la maquette d'un diplôme ? Comment valoriser la participation des étudiants à des associations, la pratique sportive de haut niveau ? Comment permettre à des étudiants nécessairement divers de valoriser leurs compétences tout aussi diverses ? La reconnaissance du diplôme est-elle le seul élément de validation des années passées à l'université ? De telles questions, cruciales dans le contexte de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, devraient nous conduire par exemple à mieux prendre en compte l'implication dans la vie associative, ce qui, dans une logique de cercle vertueux, conduirait à renforcer le tissu des associations ; à encourager les étudiants à prendre une année de césure en entreprise ou à l'étranger, avec un dispositif permettant aux étudiants de garder leur statut d'étudiant cette année-là. Une telle démarche aurait de surcroît l'avantage de mettre le souci de la professionnalisation des étudiants au cœur de tous les diplômes, y compris les plus académiques.

Ce questionnement doit nous conduire à remettre en cause notre manière d'évaluer les étudiants, à varier davantage les modes de validation, à mieux développer la collégialité autour de l'évaluation, à la fois pour mettre en commun les bonnes pratiques et éviter la « solitude de l'évaluateur ». Cette réflexion sur l'évaluation doit aller de pair avec la diversification des pratiques pédagogiques qui doivent être la règle, parce que c'est un facteur d'autonomie des étudiants.

Thème 2 : donner une nouvelle dimension à la recherche ?

L'amélioration de la recherche dans les universités passe par une amélioration des conditions de rédaction des thèses.

- **Revoir le périmètre des écoles doctorales**

La politique de site a conduit à la réduction du nombre d'écoles doctorales en mariant parfois artificiellement entre elles des disciplines peu compatibles dans les faits. Ces écoles doctorales, pléthoriques, deviennent un lieu de pouvoir qui ne prend pas suffisamment en compte la spécificité des disciplines. Une redéfinition de leur périmètre s'impose.

- **Revoir le statut de la thèse**

Chaque discipline doit être respectée dans sa spécificité. Certaines demandent un travail quotidien de laboratoire, d'autres une maturation intellectuelle lente. Toutes ont leur grandeur et il est injuste tout autant qu'inefficace d'aligner les unes sur les autres. À ce jeu, les sciences humaines ont perdu davantage que les sciences dures qui trop souvent servent d'étalon, notamment sur la question de l'évaluation et de la durée des thèses. Plutôt que de vouloir faire passer tous les doctorants sous la toise des trois années de thèse, il serait plus opportun d'interroger sur ce point le CNU et de suivre ses recommandations.

Moduler la durée des thèses selon les disciplines devrait aussi conduire à moduler la durée du contrat doctoral, puisqu'il n'est pas possible de faire une thèse en SHS en trois ans. Sachant qu'après trois ans, les doctorants qui n'ont pas terminé leur thèse, se retrouvent souvent au chômage, leur proposer une ou deux années supplémentaires reviendrait plus à un transfert de fonds qu'à une dépense nouvelle.

- **Alléger les procédures administratives**

Cet allègement répondrait à une attente extrêmement forte de la communauté universitaire. Un allègement des procédures de réponses à projet pourrait prendre la forme, notamment, d'un allongement des délais dans le dépôt des dossiers, de l'amélioration de l'évaluation des projets par simplification du dossier et par systématisation du dossier de présélection, suivi d'un entretien entre le jury et le candidat. Il conviendrait enfin de mieux harmoniser les procédures d'un type de dossier à l'autre pour éviter que les chercheurs ne passent plus de temps dans le montage de projets que dans la recherche elle-même.

- **Reprendre la question de l'évaluation de la recherche**

Dans certaines disciplines, la recherche est trop souvent la variable d'ajustement temporel entre les trois missions de l'enseignant-chercheur (enseignement, recherche, administration). Or il est difficile dans certaines disciplines de quantifier le temps passé à la recherche. Il faut donc trouver le moyen de préserver le temps de la recherche de chaque enseignant-chercheur et d'assurer sa prise en compte dans l'évaluation de sa carrière. Cette évaluation, opérée dans le cadre des demandes de promotions, de mutations, dans le cadre du dépôt des appels à projet... n'a pas lieu d'être réitérée dans le cadre d'une procédure spécifique. L'évaluation par les pairs s'avère constante dans une carrière universitaire.

Au plan des équipes, les évaluations doivent être plus espacées afin de permettre aux projets ou aux synergies de se déployer. Ces évaluations devraient également être simplifiées, toujours dans le but de dégager du temps.

- **La sensibilisation en amont des étudiants à la pratique de la recherche**

Voir plus haut le thème 1

Thème 3 : quelle organisation et quelle gouvernance pour l'ESR ?

- **Compétence et limites de l'autonomie des universités**

L'urgence paraît être d'assurer au niveau du ministère un meilleur accompagnement des universités dans le cadre des RCE. Cette autonomie doit en même temps être élargie tant du point de vue de la gestion de la masse salariale, point sur lequel il est impératif de donner plus de marge aux universités, que sur la question des recettes. Cette approche conduira inéluctablement à se poser la difficile question des droits d'inscription. La solution pourrait passer par la mise en place d'une variation des droits d'inscription selon des barèmes issus du quotient familial ou tout autre critère permettant d'apprécier la situation économique de celui qui s'acquitte des droits d'inscription, et l'établissement d'un système de bourses

gérés par les universités et non par un organisme extérieur. L'objectif est à la fois de donner une marge financière aux établissements et d'avoir un système plus équitable de fixation des droits universitaires, sans aller cependant vers des maxima qui s'apparenteraient aux coûts d'inscription des universités anglo-saxonnes ou des écoles de commerce françaises. Il est clair que l'autonomie sans réelle marge de manœuvre sur la masse salariale et sur les recettes est un leurre.

• **Institutions, élections, fonctionnement des conseils...**

Il est impératif de revoir les modalités d'élection aux conseils centraux. Une clarification s'impose pour éviter la multiplication des recours dont beaucoup sont dus à des difficultés d'interprétation. Il faut notamment se poser la question du collège B et de la place que peuvent y occuper les enseignants chargés de cours, susceptibles actuellement de provoquer des basculements de majorité à eux seuls. L'élection au Conseil d'Administration doit inclure une dose de proportionnelle plus importante pour éviter soit la concentration du pouvoir dans une liste, soit, en cas d'inversion de résultats entre le collège A et le collège B, une gouvernance très délicate. Il convient aussi d'améliorer la représentation des trois groupes d'acteurs de l'université (enseignants-chercheurs, Biatoss et étudiants, en particulier au CA).

Le CA devrait pouvoir être recentré sur les questions stratégiques. Cela suppose de le décharger de certaines questions de gestion courante et de redonner du pouvoir aux deux autres conseils (CS et CEVU) sur des questions pour lesquelles ils n'ont actuellement qu'un avis consultatif, ce qui permettrait aussi de mobiliser davantage les membres extérieurs des trois conseils.

Il est urgent de redéfinir le rôle de ces personnalités extérieures. Faut-il leur donner une voix délibérative pour l'élection du président ? Il conviendrait de pouvoir les associer au montage des diplômes, au moment du contrat notamment. On pourrait aussi concevoir la mise en place institutionnalisée d'un conseil d'orientation afin de mieux appréhender les formations porteuses d'emploi (conseil existant dans certaines universités nouvelles d'Ile-de-France).

Il est enfin souhaitable de repenser la place et les compétences du CTP, par exemple en obligeant le CA à motiver son refus de suivre l'avis du comité technique quand cet avis a été largement majoritaire.

• **La question du PRES**

Le manque de transparence du PRES pointe la nécessité d'une meilleure communication. Au-delà, c'est son rôle qui demande à être précisé. On doit aller plus loin dans le sens de la transversalité pour avoir une véritable réflexion sur les fonctions à transférer. Il importe que la communauté universitaire puisse s'emparer du PRES, et pour cela que les PRES ne soient plus perçus comme un lieu de pression où les SHS ont beaucoup de difficultés à faire valoir leurs positions face aux sciences dures. Une meilleure représentation des différents acteurs universitaires au sein du PRES permettrait aussi d'en faire un outil commun plutôt qu'un outil « contre ». Il faut passer d'un modèle descendant à un modèle ascendant de manière à pluraliser l'espace de décision.

• **La question du rapport de l'établissement avec ses composantes**

La problématique peut aussi valoir en interne pour améliorer les relations entre les composantes et l'équipe présidentielle et les services centraux. Cela revient à mieux définir le principe de subsidiarité au sein de l'université et à rénover le dialogue entre l'équipe présidentielle et les doyens ou directeurs. L'enjeu est essentiel pour que l'université ait une stratégie partagée.

Cette démarche doit s'accompagner d'un décloisonnement des composantes, à la fois pour mieux partager les ressources et les pratiques, et pour faire vivre une véritable interdisciplinarité. Les avancées en ce domaine sont encore trop timides et il serait souhaitable qu'une impulsion forte soit donnée en ce sens par le ministère.